

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL309

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 38

Compléter cet article par l'alinéa suivant:

« III. – À la huitième ligne du tableau du second alinéa des articles L. 552-6, L. 562-6 et L. 573-2 du code des relations entre le public et l'administration les mots : « n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 » sont remplacés par les mots : « n° du pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 25.